



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 MARS 2013

DELIBERATION RELATIVE A L'APPROBATION DES MODALITES DE REMUNERATION DES JURYS VAE

Le 29 mars 2013, le Conseil d'Administration, réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul JOURDAN,

➔ **a approuvé la délibération relative aux modalités de rémunération des jurys VAE.**

- Rémunération des rapporteurs : 8h au taux horaire de 15€
- Rémunération du président de jury : 3h au taux de 15€

Délibéré par le Conseil d'Administration, à Pessac, le 29 mars 2013.

Nombre de membres présents	20
Nombre de membres représentés	9
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	29
Nombre de votes pour	29
Nombre de votes contre	0

Le Président de l'Université

Jean-Paul JOURDAN